



Le 15 novembre

Mobilisons-nous



Contre les violences faites aux enfants

Le statut spécifique de l'enfant le place dans un rapport de domination vis-à-vis de l'adulte, ce qui permet, voire favorise et normalise, les violences exercées à son encontre

Les violences faites aux enfants forment un continuum et sont présentes dans différents espaces, de la famille aux services sociaux en passant bien évidemment par l'école.

L'école est un droit pour les enfants. Pourtant, force est de constater que ces dernières années, les budgets, réformes et mesures qui s'enchaînent dégradent le service public d'éducation. Les suppressions de postes d'enseignant·es, le manque de personnels médico-sociaux, les classes surchargées, ne permettent pas d'accueillir dignement les élèves.

Une école qui discrimine toujours plus

L'école est un lieu de construction et de reproduction des discriminations.

D'après une étude du centre Hubertine Auclert, effectuée en milieu scolaire, 85 % des élèves déclarent avoir été victimes d'au moins une forme de (cyber)violence de genre. Les filles subissent des discriminations quotidiennes notamment dans le temps de parole qui leur est accordé (30 % de moins que les garçons), le partage de l'espace ou encore l'orientation (74 % des femmes déclarent ne jamais avoir envisagé leur carrière professionnelle dans les domaines techniques ou scientifiques).

L'école est aussi le lieu de discriminations et de violences racistes. Les élèves racisé·es font l'objet d'un contrôle spécifique portant sur leurs tenues (loi de 2004 et circulaire de 2023 sur les abayas), leurs propos, leurs opinions et leurs croyances religieuses. Ils et elles sont davantage fiché·es, dénoncé·es, sanctionné·es. Le racisme à l'école a également des effets sur l'orientation des élèves racisé·es, surreprésenté·es dans les filières professionnelles.

Les enfants LGBTQIA+ sont également surexposé·es aux violences. Le rapport sur les LGBTIphobies de SOS homophobie de 2022 précise notamment que 8 % des actes de transphobie recensés s'exercent en milieu scolaire. SUD éducation appelle aussi à renforcer la prévention et l'accompagnement des élèves trans.

Les élèves en situation de handicap sont aussi discriminé·es. La politique de l'école inclusive menée par le gouvernement est validiste : l'organisation de notre système scolaire est ségrégative, contraire aux droits de l'homme, et les discours stigmatisants prônant la relégation des élèves en situation de handicap dans des établissements spécialisés prennent toujours plus d'ampleur ; les bâtiments sont globalement inaccessibles ou inadaptés ; les personnels ne sont pas formé·es ; le temps de concertation est insuffisant voire inexistant, les classes sont surchargées, les réformes de ces dernières années confirment une école du tri social et de la concurrence.

Concernant l'école, les enfants de famille sans-papiers et à la rue, les mineur·es isolé·es étranger·es, ou encore les élèves français·es allophones ne disposent pas pleinement de leurs droits et notamment du droit à la scolarisation. L'Éducation nationale le leur refuse régulièrement en ne respectant pas sa propre loi. Et même quand les enfants sont scolarisé·es, la baisse continue des moyens est criante avec des dispositifs ne respectant même pas les horaires réglementaires. Ces élèves ont besoin de temps, ils·elles ont vu et vécu parfois des événements très lourds et marquants dans leur pays d'origine et vivent souvent encore des situations administratives et matérielles qui ne facilitent pas les apprentissages.

Ces violences et discriminations peuvent prendre la forme de harcèlement à l'école. Selon le baromètre e-Enfance, près de 4 enfants sur 10 âgé·es de 6 à 18 ans sont victimes de harcèlement ou de cyberharcèlement. Encore une fois, le ministère ne se dote toujours pas de moyens suffisants pour empêcher le harcèlement.

SUD éducation revendique des moyens pour accueillir dignement tou·tes les élèves et faire de l'école un lieu d'émancipation et où elles·ils ne sont plus exposé·es aux violences systémiques.

Les enfants : premières victimes de la précarité, des violences et de la guerre



2 159 enfants ont passé la nuit à la rue avant la rentrée scolaire de 2025, 6% de plus qu'en 2024 et 30% de plus qu'en 2022. En 2024, 31 enfants sont mort·es dans la rue. L'absence de domicile a un impact sur la santé mentale de l'élève (mal-être, sommeil, estime de soi, alimentation, stress) et sur sa scolarité.

En France, un·e enfant meurt tous les cinq jours d'infanticide. Chaque année, 160 000 enfants sont victimes de violences sexuelles. La majorité des enfants victimes de violences connaît son agresseur : c'est un membre de la famille, de la communauté éducative, du centre de loisirs, un adulte de confiance. Face à ces chiffres alarmants, l'Éducation nationale ne donne toujours pas les moyens nécessaires pour mener des programmes de prévention pour assurer la protection et l'accompagnement des victimes.

Il est important également de se souvenir que les enfants partout dans le monde sont les premières victimes de la guerre. Entre 2005 et 2020, plus de 104 100 enfants ont été tué·es ou blessé·es lors de conflits armés. À Gaza, plus de 20 000 enfants ont été tué·es depuis le 7 octobre 2023.



SUD éducation appelle à participer à toutes les mobilisations pour la journée des droits des enfants du 20 novembre et notamment aux manifestations le 15 novembre.

Pour les droits des enfants, SUD éducation revendique :

- des moyens pour accueillir et répondre aux besoins de tou·tes les élèves quelles que soient leur situation scolaire, sociale, administrative, leur origine et/ou leur handicap... sur tout le territoire ;
- des moyens pour lutter durablement contre le harcèlement et les discriminations ;
- la baisse du nombre d'élèves par classe ;
- des créations de postes de personnels médico-sociaux ;
- l'application des circulaires et lois qui assurent la protection des mineur·es et notamment ceux et celles victimes de violences sexuelles ;
- un toit pour tous et toutes les enfants et la fin des expulsions des personnes immigrées et l'arrêt des OQTF, des expulsions et la délivrance sans conditions de titres de séjour vie privée et familiale pour toutes et tous les Jeunes isolé·es étranger·es et de tou·tes les élèves dit·es sans-papiers.

